

UNE SECONDE VIE POUR LES VÊTEMENTS USAGES ?

Usés, troués, trop petits, démodés, chaque jour des milliers de vêtements sont délaissés par leur propriétaire et rejoignent ainsi la catégorie des déchets textiles. Y a-t-il une seconde vie possible pour ces vêtements ? Quelles sont les différentes filières ? Quelles sont leurs avantages et inconvénients ?

Après l'usage...

En Région wallonne, chaque année environ 11 à 12 kg de textiles sont jetés par les ménages dans les poubelles non-triées¹. Ces textiles finissent dès lors leurs vies incinérés ou en centre d'enfouissement technique (décharge) où ils mettront un certain temps avant de se dégrader. A titre d'exemple, il faut environ un an à une chaussette en laine ou en coton pour se dégrader complètement. Une chaussure mettra quant à elle entre 100 et 1000 ans, selon sa composition, avant de disparaître entièrement.

Cependant, tous les vêtements usagés ne connaissent pas le même sort. Il existe différentes filières permettant à un déchet vestimentaire d'entamer une seconde vie.

Recyclage, réemploi, réutilisation... quelle différence ?

Le recyclage, le réemploi et la réutilisation : ces trois notions désignent différentes possibilités de donner une seconde vie à nos vêtements usagés. Comme le montrent les résultats d'une enquête du CRIOC², les consommateurs peinent à faire la distinction entre ce que recouvrent ces trois concepts et confondent dès lors fréquemment le réemploi ou la réutilisation avec le recyclage.

Le recyclage d'un déchet consiste à transformer ce déchet ou ses composants en matières premières pour d'autres industries. Ce procédé permet de fabriquer de nouveaux produits en remplaçant en tout ou en partie la matière première neuve.

¹ CELLULE ETAT DE L'ENVIRONNEMENT WALLON (2005), *Tableau de bord de l'environnement wallon 2005*, Namur : MRW-DGRNE, p. 74.

² GUIOT C. et alii (2005), *Le réemploi*, rapports d'étude 1-5, CRIOC-MRW, disponibles à l'adresse Internet suivante : http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/dechets_menagers/crioc/crioc.htm

Dans le secteur des déchets textiles, en Région wallonne et plus largement en Belgique, les possibilités de recyclage sont minces. S'il existe bel et bien des possibilités de recyclage de certains déchets textiles provenant par exemple des industries de confection, le recyclage des vêtements usagés est très peu développé et ne s'adresse pas directement au particulier.

Le recyclage des déchets textiles issus principalement des industries de confection s'effectue via la technique de l'effilochage. Les fibres issues de celui-ci sont utilisées dans la production de tissus tels que les jeans, dans la fabrication de panneaux isolants thermiques ou phoniques ou encore dans la fabrication de certains papiers.

Pour les déchets textiles ménagers, les possibilités de valorisation se concentrent principalement dans le réemploi et la réutilisation. Le réemploi consiste à récupérer ou à réparer un produit ou une matière pour l'utiliser sans modification de sa forme ou de sa fonction. La réutilisation consiste à utiliser un matériau récupéré pour un usage différent de son premier emploi.

Ces filières de réemploi et de réutilisation sont par contre bien développées en Wallonie et à Bruxelles et sont en grande partie réalisées par des acteurs de l'économie sociale.

A côté des trois filières principales que nous venons de définir brièvement, il existe une autre possibilité de valorisation des textiles qui reste elle aussi peu développée chez nous. Il est en effet possible d'exploiter le potentiel énergétique des vêtements en les utilisant comme combustibles notamment dans les cimenteries et les fours à chaux. Ces procédés demandent cependant souvent un pré-traitement des déchets textiles afin de les rendre aptes à la combustion.

Un secteur aux couleurs de l'économie sociale face aux multinationales de la fripe

La récupération de vêtements usagés se pratique depuis des années dans notre pays. Elle est assurée en majorité en Wallonie et à Bruxelles par des acteurs de l'économie sociale c'est-à-dire des associations qui ont fait de la récupération une activité économique et sociale à plus ou moins grande échelle (Terre asbl, Les Petits Riens,...) mais aussi des organisations non gouvernementales (Oxfam-Magasins du monde, Oxfam-Solidarité, ...) ou encore des petites associations plus localisées (la Poudrière, la Fourmière, ...).

Ces acteurs de l'économie sociale développent leurs activités de récupération selon quatre critères³ :

- le service aux membres ou à la collectivité plutôt que le profit,
- une autonomie de gestion,
- des processus de décision démocratique,
- la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

On perçoit rapidement les avantages multiples fournis par la dynamique de l'économie sociale dans ce domaine notamment en terme de développement durable. Elle est non seulement intéressante du point de vue environnemental mais elle prodigue aussi une aide sociale respectueuse des personnes et contribue au bien-être économique de travailleurs et de consommateurs.

Ces acteurs de l'économie sociale ne sont cependant pas seuls sur ce marché. Il existe d'autres acteurs actifs dans la récupération. Il peut s'agir de petites friperies tenues par des indépendants ou encore de véritables entreprises spécialisées aux dimensions parfois multinationales. Il faut cependant faire

³ GILLET M. (2002), *Economie sociale et gestion des déchets ménagers*, in « Reflets et perspectives de la vie économique », 2002-1, De Boek Université, pp. 75-88.

remarquer que ces dernières ne se sont pas engagées à respecter les quatre critères présentés précédemment, leur but principal étant de faire du profit. Certaines de ces entreprises développent quelques petits projets de développement pour « justifier » leur action sous des couvertifs caritatifs qui ne constituent cependant pas le principal objet de leur action.

La récolte

La première étape de la « seconde » vie d'un vêtement usagé est celle de la collecte ou du dépôt. En Wallonie, il existe plusieurs filières de collecte.

La plus grande partie de la récolte des textiles usagés s'effectue au moyen de dépôts dans les conteneurs placés par les principaux acteurs de la récupération. Le nombre de conteneurs en Wallonie et à Bruxelles augmente chaque année. Les conteneurs remplacent petit à petit les collectes en porte-à-porte réalisées traditionnellement par certains acteurs de l'économie sociale à l'instar de « Terre » ou « Les Petits Riens ». Bien que cette activité offre des emplois peu qualifiés et des possibilités de réinsertion socio-économique, elle tend malheureusement à disparaître. En raison de la crise que connaît actuellement le secteur⁴, les acteurs de l'économie sociale sont obligés de diversifier leur dispositif de récolte et de privilégier des moyens moins coûteux en main-d'œuvre permettant de récolter un tonnage beaucoup plus important.

Les acteurs de l'économie sociale ne sont pas les seuls à utiliser des conteneurs pour récolter les vêtements. Les multinationales de la fripe utilisent également ce moyen de récolte très populaire⁵. Afin de se prémunir de la concurrence de ces entreprises fondées sur une autre philosophie, les acteurs de l'économie sociale ont développé un label éthique garantissant entre autres : une finalité de service à la collectivité plutôt que le profit, la primauté de la personne et du travail sur le capital, l'utilisation de la marge positive dégagée de cette activité dans la réalisation d'objectifs sociaux ou humanitaires, une attitude respectueuse des cultures et des économies locales dans les exportations de leur surplus vers le Tiers-



monde. Le label « Solid'R » présent sur les conteneurs offre aux donateurs la garantie que les collecteurs oeuvrent dans ce sens. Un organisme indépendant, ETHIBEL⁶, certifie le respect de ces critères éthiques et sociaux. Plus de 1200 conteneurs textiles « Solid'R » sont mis à disposition en Wallonie et à Bruxelles.

Un troisième moyen de récolte consiste en un dépôt volontaire dans des magasins de seconde main. Cette filière est largement pratiquée par « Oxfam-Magasin du monde » mais aussi, parfois plus près de chez nous, par les petits magasins de seconde main mis sur pied par certains CPAS ou encore des associations locales sans but lucratif.

Le tri⁷

Que la récolte soit réalisée en « porte-à-porte », par les conteneurs ou encore directement via les magasins de seconde main, l'étape la plus importante de la seconde vie d'un vêtement est le tri. En effet, celui-ci va déterminer quels vont être sa destination et son futur usage. « L'original » (nom donné au produit de la collecte) va ainsi être trié en différentes catégories selon le type de vêtement, sa qualité, sa matière et son état.

⁴ Voir ci-dessous « Baisse de la qualité des textiles et difficultés du secteur ».

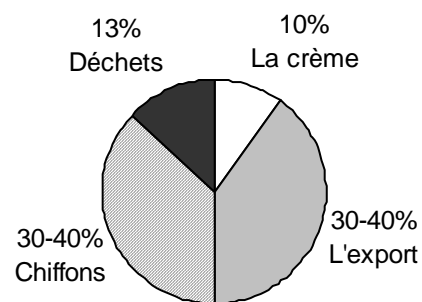
⁵ Pour entretenir la confusion certaines de ces entreprises n'hésitent pas à peindre leurs guérites de la même couleur que celle d'acteurs de l'économie sociale bien connus ou à y apposer des slogans « pseudo-caritatifs ».

⁶ <http://www.ethibel.be>

⁷ RESEAU ECO-CONSOMMATION (2003), *Le textile*, Fiche Eco-consommation n°115, 2 p disponible à l'adresse Internet : <http://www.ecoconso.be/article241.html>

Les acteurs de l'économie sociale s'intéressent en premier lieu à ce qui est directement revendable dans leurs magasins de seconde main chez nous. Ils appellent cette première catégorie « la crème ». Celle-ci représente environ 7% à 10% de l'original. Il s'agit de vêtements de bonne qualité, non abîmés et non passés de mode. Les 30% à 40% suivants sont principalement des vêtements destinés à l'exportation. Ces vêtements en bon état mais souvent démodés seront revendus principalement dans les pays de l'Est ou en Afrique. Ceux-ci sont acheminés par balles de différentes contenances et de différents types. Soit les vêtements sont classés par sorte (pantalons, t-shirts, ...), soit ces balles sont mêlées et feront à nouveau l'objet d'un tri sur place. Parmi « l'export », on retrouve également le produit de demandes spécifiques. A l'heure du vintage⁸, certains magasins de seconde main, parfois à l'autre bout du monde, se spécialisent et recherchent des vêtements particuliers comportant telles ou telles caractéristiques ou reflétant la mode d'une certaine époque. Ces demandes particulières sont une véritable aubaine pour les trieurs car l'exigence sur la sélection des produits permet d'appliquer un tarif de vente plus élevé.

Il reste encore 40% à 50% de vêtements non utilisables en l'état. Parmi ceux-ci environ 13% sont non valorisables et seront évacués en décharge ou à l'incinération. Pour le reste, ce qui peut l'être sera revendu à des entreprises pratiquant l'effilochage (lainages principalement) ou sera découpé en chiffons d'essuyage pour l'industrie automobile.



Baisse de la qualité des textiles et difficultés du secteur

Depuis quelques années le secteur de la revalorisation des déchets textiles connaît des difficultés. Celles-ci s'expliquent par la baisse de la quantité de vêtements que l'on peut revendre dans les filières de seconde main ici ou à l'étranger.

Cette baisse de la quantité est la conséquence de plusieurs tendances qui induisent une consommation de type « kleenex » du vêtement. Le consommateur voulant acheter le moins cher possible tout en restant habillé à la dernière mode ne peine désormais plus à trouver son bonheur. Que ce soit au supermarché ou via une série d'enseignes multinationales au marketing redoutable et entièrement acquises au « made in China », il peut désormais trouver une multitude d'articles à des prix défiant toute concurrence. La filière chinoise qui répond à des critères de rapidité, de volume très important et de prix très bas a également comme principale caractéristique de produire des vêtements de qualité médiocre. Ceux-ci arrivent donc généralement dans le circuit de la seconde main en piteux état faisant chuter considérablement le nombre de produits qui peuvent être revendus en seconde main. Ils viennent également augmenter la part des déchets non valorisables dont la destruction est très coûteuse.

La friperie en question

La plupart des entreprises de tri de textiles usagés revendent une partie de leurs produits dans certains pays du Sud. Ces exportations, notamment en Afrique où la filière est très largement développée, soulèvent un certain nombre de questions. Leur impact est cependant très difficile à évaluer étant donné le contexte de crise dans lequel se trouvent généralement ces pays.

⁸ En mode, le vintage est un style que l'on crée en mélangeant subtilement fripes, vêtements « d'époque » et vêtements neufs.

Cette pratique est souvent accusée de tuer l'industrie textile locale et d'engendrer une dépendance : l'Afrique devenant ainsi poubelle de l'Occident et victime de l'imposition du modèle culturel occidental. Cette vision peut être un peu radicale si l'on prend en compte que dans certains cas l'industrie du textile locale est très faible voire inexistante et que la confection artisanale ne suffit pas ou reste trop chère pour une partie de la population. En effet, pour une frange importante de la population, l'achat de vêtements de seconde main permet une « économie » d'argent dégageant ainsi des moyens financiers supplémentaires pour mieux se nourrir ou encore assurer l'éducation scolaire des enfants. Certains n'ont d'ailleurs pas le choix tant leurs revenus sont faibles.

Il est donc difficile de déterminer si les exportations de vêtements de seconde main sont de manière générale un bien ou un mal pour les pays destinataires. En effet, si les pays du Sud sont semblables sur certains points, ils ne le sont pas sur tous. Les exportations de vêtements de seconde main seront ainsi dommageables dans les pays qui ont véritablement un potentiel de développement de leurs industries de confection locale et ayant la possibilité de produire des vêtements accessibles au pouvoir d'achat de la population. A l'inverse dans certains pays dont l'industrie est très faible voire inexistante, les vêtements de seconde main n'entrent en concurrence qu'avec des textiles importés bon marché et de mauvaise qualité, en l'occurrence, les importations de textile chinois.

Il faut cependant noter qu'en confiant nos vêtements aux acteurs de l'économie sociale labellisée « Solid'R », on a plus de chance d'avoir des exportations « raisonnées » qui tiennent compte de la situation socio-économique locale que dans le cas des grands fripiers du secteur privé dont l'unique préoccupation est le profit. Dans ces conditions, il ne faut pas négliger le fait que cette filière permet de créer un certain nombre d'emplois à la fois dans des petites entreprises locales de tri (parfois parrainées par les acteurs de l'économie sociale) et dans le secteur informel des vendeurs de rue.

Agir en amont sur la quantité et la qualité

Pour que les activités de récupération de textile continuent d'être bénéfiques pour notre société, il revient à chacun de fournir de petits efforts afin de soutenir la filière et tous ses avantages.

Il faut tout d'abord rappeler que, selon la formule consacrée, « le meilleur déchet est celui qui n'existe pas ». Dans cette perspective, limitons tout d'abord nos achats de vêtements neufs. Privilégions la qualité. Déposons les vêtements encore portables auprès des récolteurs de l'économie sociale. Transformons les vêtements troués ou abîmés et réutilisons-les pour d'autres tâches. Et pourquoi pas, oser pousser plus souvent la porte des magasins de seconde main pour y dénicher l'une ou l'autre pièce originale ?

Françoise Bodson, Chargée d'études ACRF

Bibliographie

- CELLULE ETAT DE L'ENVIRONNEMENT WALLON (2005), *Tableau de bord de l'environnement wallon 2005*, Namur : MRW-DGRNE, p. 74.
- GILLET M. (2002), *Economie sociale et gestion des déchets ménagers*, in « Reflets et perspectives de la vie économique », 2002-1, De Boek Université, pp. 75-88.
- GUIOT C. *et alii* (2005), *Le réemploi*, rapports d'étude 1-5, CRIOC-MRW, disponibles à l'adresse Internet suivante : http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/dechets_menagers/crioc/crioc.htm
- RESEAU ECO-CONSOMMATION (2003), *Le textile*, Fiche Eco-consommation n°115, 2 p disponible à l'adresse Internet : <http://www.ecoconso.be/article241.html>.

Pour en savoir plus...

- Fédération des acteurs de l'économie sociale des régions wallonne et bruxelloise en matière de tri et déchets : Ressources : <http://www.res-ssources> ou 081/71 15 81.
- Ethibel : <http://www.ethibel.be>
- Le site du label « Solid'R » : <http://www.solid-r.be>

L'ACRF souhaite que

les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites ;

n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source.

Avec le soutien de

